



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'ingénierie financière

**LISTE DES PIÈCES COMPOSANT LA DEMANDE DE SUBVENTION**

Une **délibération** de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel précisant l'origine et le montant des moyens financiers.

Le **coût prévisionnel détaillé : devis estimatif(s) et descriptif(s) ou dossier d'avant-projet définitif** (pour les dossiers portant sur des travaux d'infrastructure et sur l'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font généralement l'objet d'un marché), projets de contrats **ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis**, permettant d'apprécier le montant de la dépense.

Le **programme détaillé des travaux.**

Le **calendrier prévisionnel détaillé de réalisation.**

Les **autorisations préalables** requises par la réglementation et nécessaires à l'instruction du dossier (permis de démolir, de construire, autorisations sanitaires, loi sur l'eau, demande d'approbation d'1 ad'ap + arrêté portant approbation de l'ad'ap, etc.....).

**Un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci.**

**Les plans :** plan de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux.

**Pour les dossiers de rénovation thermique :** fournir les **données sur les gains attendus en économie d'énergie** (en pourcentage, chiffrage d'économies réalisées ou en retour sur investissement)

S'il s'agit **d'une tranche** ou d'une phase, son **intégration dans le projet** dans son ensemble avec indication du déroulement de celui-ci.

Acquisitions immobilières : **un document précisant la situation juridique (y compris le prix), la destination du terrain ou de l'immeuble et les besoins auxquels répondra la construction ou l'aménagement prévu.**

Dans le cas où l'acquisition de terrain est déjà réalisée, le **titre de propriété et un document justifiant son caractère onéreux** si ce titre ne le spécifie pas.